

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 novembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	5	3	7	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BRUN Patrick à SIMON Philippe, BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, DUGAY Marie à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BESNIER MICHELLE, LEBLANC Christian, PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel, COUPET Georges, GORA Richard, CHABANAT Christine, COLIN Juliana, LOURADOUD Patricia, LEVET Elise

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° C128-2025 : Vote des tarifs eau au 1er janvier 2026

Le règlement de fonctionnement détermine les règles d'organisation et de fonctionnement du service d'accueil des Par délibération N°C44-2025, le Conseil communautaire instituait un tarif eau dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2025.

Pour mémoire, la conférence des maires du 20 novembre 2024 a décidé d'harmoniser les tarifs sur une période de convergence d'une durée de 5 ans, suite aux recommandations de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement. Cette période a débuté en 2025.

COMMUNES	2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE
AUGNE	50,00 €	1,00 €	60,00 €	1,17 €	70,00 €	1,34 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
BEAUMONT DU LAC	74,00 €	0,98 €	76,00 €	1,15 €	78,00 €	1,32 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
BUJALEUF	50,00 €	1,16 €	60,00 €	1,27 €	70,00 €	1,38 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
CHEISSOUX	50,00 €	1,30 €	60,00 €	1,36 €	70,00 €	1,42 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
DOMPS	42,00 €	1,05 €	55,00 €	1,20 €	67,00 €	1,35 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
EYMOUTIERS	35,00 €	1,05 €	50,00 €	1,20 €	65,00 €	1,35 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
NEDDE	58,00 €	1,25 €	65,00 €	1,33 €	73,00 €	1,41 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
PEYRAT LE CHÂTEAU	50,00 €	1,30 €	60,00 €	1,36 €	70,00 €	1,42 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
REMPNAT	41,00 €	0,80 €	54,00 €	1,03 €	67,00 €	1,26 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
SAINT JULIEN LE PETIT	50,00 €	1,20 €	60,00 €	1,30 €	70,00 €	1,40 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
SAINT AMAND LE PETIT	68,00 €	0,90 €	72,00 €	1,10 €	76,00 €	1,30 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
SAINT ANNE SAINT PRIEST	40,00 €	1,30 €	53,00 €	1,36 €	67,00 €	1,42 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu l'avis favorable des membres suite à la conférence des maires ayant eu lieu le 20 novembre 2024 ;

Considérant l'hétérogénéité des tarifs appliqués par les communes avant le transfert de la compétence ;

Considérant que l'harmonisation des tarifs est obligatoire dans un délai « raisonnable » suivant le transfert de la compétence ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs afin d'équilibrer le budget eau potable ;

Il s'agit pour le Conseil de :

- Voter, selon la grille tarifaire ci-dessous, les tarifs de l'eau potable pour l'année 2026 :

Communes	Part fixe en €	Part variable au €/m3
Augne	70,00 €	1,34 €
Beaumont-du-Lac	78,00 €	1,32 €
Bujaleuf	70,00 €	1,38 €
Chelssoux	70,00 €	1,42 €
Domps	67,00 €	1,35 €
Eymoutiers	65,00 €	1,35 €
Nedde	73,00 €	1,41 €
Peyrat-le-Château	70,00 €	1,42 €
Rempnat	67,00 €	1,26 €
Saint-Julien-le-Petit	70,00 €	1,40 €
Saint-Amand-le-Petit	76,00 €	1,30 €
Sainte-Anne-Saint-Priest	67,00 €	1,42 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix pour décident :
Voter, selon la grille tarifaire ci-dessus, les tarifs de l'eau potable pour l'année 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 1^{er} décembre 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : **03 DEC. 2025**
Publié le : **03 DEC. 2025**

